

N/REF : 24/03/2026 11H16 C:000502 I:16389
V/REF : 874157
V/Email reçu le Mardi 24/03/2026 a 11H16

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1342
IMMEUBLE : MATHUR.MEHEUST -1342
5, RUE DU 11 NOVEMBRE
MATHURIN MEHEUST
35580 GUICHEN

Rennes, le 29 Avril 2026

Référence Marché: Electricité-Lot5 Breti.Ouest
LOCALISATION : 5 RUE DU 11 NOVEMBRE - MME LECOMTE 06 63 93 42 76
MOTIF : CONSUEL
Donneur d'ordre : Mme S. BELKADI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 13/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DIAGNOSTIC ALUR EFFECTUÉ.
INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL NON ADAPTÉ A L'INSTALLATION.
LUMINAIRE APPLIQUE SDB INTERDITE.
BOUTON SONNETTE ABÎMÉ.
DOUILLE SÉJOUR ABÎMÉ.
PRISE ANTENNE ARRACHÉE DU MUR (SÉJOUR).
TRAVAUX EFFECTUÉS
MISE HORS TENSION.
REPLACEMENT DE L'INTERDIFF 40A EN 63A .
REPLACEMENT DE L'ALIMENTATION TABLEAU 10 CARRÉ EN 16 CARRÉ.
REPLACEMENT DU BOUTON SONNETTE.
REPLACEMENT DOUILLES ET PLAFONDS
INSTALLATION LUMIERE APPLIQUE SDB.
MISE SOUS TENSION.
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT.
FIN DE CHANTIER REPLIS DU MATÉRIEL.

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 16/04/26 a 15H28 sabrina.belkadi@espacil.com
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 16/04/26 A 15:27 MME BELKADI S.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.famil.consuel	Instal.élect.	1	180,63	180,63
TOTAL H.T.					180,63
T.V.A. a 10,00%					18,06
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>198,69</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.